

Madame, Monsieur,

Après le succès d'une première conférence sur ce thème et pour répondre à une forte demande, la **Commission Entreprises de l'Ordre des Avocats de Seine Saint Denis, le CIP 93 et le Réseau Avocats Entreprises Est Parisien**, vous invitent à une nouvelle Visio- Conférence (Webinar) sur le thème de « **Rebondir après le COVID-19** »,

**Jeudi 23 avril 2020 de 10h à 11h45**

Avec la participation de :

**Monsieur Francis GRIVEAU - Président du Tribunal de Commerce de BOBIGNY**  
**Monsieur Jacques ROBIN - Directeur pour la Seine Saint Denis de la Banque de France**  
**Maître Charlotte FORT (FHB) - Administrateur Judiciaire**  
**Monsieur Thierry BACQUET (ACCE) - Expert-Comptable**

Les principaux points abordés sont les suivants :

- Comment demander un étalement de mes dettes fiscales et sociales, y compris celles existant avant le confinement ?
- Ma Banque me refuse un prêt PGE, comment être aidé, ma cotation Banque de France peut-elle être discutée, voire améliorée.
- J'ai besoin d'une aide existe-t-il des procédures confidentielles pour être aidé sans affoler les partenaires commerciaux ? Quel est le rôle du Tribunal de Commerce dans ce domaine ?
- Quelle différence entre un Mandat Ad hoc et une procédure de conciliation ? Qui sont les conciliateurs, administrateurs et mandataires judiciaires ? A quoi servent-ils et combien coûtent-ils ?
- Expliquez-moi ce que sont les procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire et comment préparer une déclaration de cessation des paiements ?
- Peut-on réellement sauver les entreprises ?

Vous aurez la possibilité, tout au long de la présentation de soumettre, par chat, vos questions à nos intervenants.

Cette Visio-Conférence gratuite sera organisé via la plateforme **ZOOM** qui nécessite une pré-inscription également gratuite via ce lien : <https://us02web.zoom.us>

**Pour vous inscrire, merci d'adresser votre demande, exclusivement par mail, à l'adresse [visioconsultations@gmail.com](mailto:visioconsultations@gmail.com).**

Une fois inscrit, nous vous enverrons le lien vous permettant d'accéder au Webinar. *(Ce lien sera vérifié journallement pour éviter de nouveaux incidents de connexion)*

ATTENTION : le nombre de participants est limité et la priorité d'inscription sera donnée à ceux qui n'ont pas pu se connecter lors de la précédente conférence.

**Ordre des Avocats – Barreau de Seine Saint Denis**

Commission Entreprises – Maison de l'Avocat et du droit : 11/13 Rue de l'Indépendance – 93011 BOBIGNY CEDEX  
Tél : 01.41.60.80.80 - Fax : 01.41.60.80.89

[www.avocats-bobigny.com](http://www.avocats-bobigny.com)

[www.cip-national.fr](http://www.cip-national.fr)

[www.reseau-avocats-entreprises-est-parisien.fr](http://www.reseau-avocats-entreprises-est-parisien.fr)